



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Arrêts maladie au 1er septembre 2026 : quels impacts sur le CMO, le CLM et le CLD ?

INFOGRAPHIE

Section Conseil
Départemental 12
4 Rue Paraire`
12000 RODEZ
05 65 78 93 90
06 80 93 93 29
interco12@interco.cfdt.fr





S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ARRÊTS MALADIE CE QUI CHANGE

AU 1ER SEPTEMBRE 2026



1. DURÉE DES ARRÊTS, CE QUI CHANGE :



**31 JOURS
MAXIMUM
PREMIER ARRÊT**



**62 JOURS
MAXIMUM
PROLONGATION**



Si l'état de santé le justifie, l'arrêt peut être renouvelé.
Des exceptions restent possibles selon la situation médicale.

2. QUI EST CONCERNÉ ?



Salariés du secteur privé



Agents publics
titulaires et contractuels



Travailleurs avec droits
aux indemnités
journalières



Certaines personnes
sans activité ou
demandeurs d'emploi
selon leur situation.



Depuis 2025, 90% du
traitement indiciaire brut
pendant les 3 premiers
mois d'arrêt (contre
100% auparavant).



Le jour de carence
s'applique toujours
(sauf exceptions).



Des pertes de revenus
importantes pour
de nombreux agents.



Vérifier le bon formulaire
utilisé.



Respecter les délais
de transmission.



Conserver une copie
des documents transmis.



Prévenir rapidement
l'employeur ou l'organisme
concerné en cas de
prolongation.

NE RESTEZ PAS SEUL !



Besoin d'informations?
Une question sur vos droits,
votre rémunération, un arrêt maladie,
une prolongation...?



La CFDT peut vous accompagner.

Contactez vos représentants
CFDT Interco 12.